Le magazine du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, votre service public pour le traitement et la valorisation des déchets

PROGRAMME

Verdi INFOS

N°12
printemps
été 2016

www.smvo.fr

SPÉCIAL TRI !

Continuons à agir !

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

Mieux trier, c'est toujours moins de déchets, plus de valorisation et de recyclage…

EN PORTE À PORTE OU EN APPORT VOLONTAIRE, IL EXISTE TOUJOURS UNE SOLUTION POUR TRIER VOS DÉCHETS

Soyez fiers !

Vous habitez un territoire labellisé Zéro déchet Zéro gaspillage.

Depuis 2006, nous proposons des solutions pour diminuer la production de déchets sur notre territoire.
En 2006, un habitant du SMVO jetait 334,7 kg d'ordures ménagères résiduelles.
En 2015, il n'en jette plus que 243,29 kg.

- 90 kg d'ordures ménagères

D'année en année, le SMVO, syndicat de traitement et de transport des déchets de votre territoire, avec ses communautés de communes et d'agglomérations adhérentes, propose des solutions pour réduire les déchets à la source, fait la promotion du réemploi, du compostage, communique sur le gaspillage…
Cela donne de très bons résultats :
- 90 kg en moins de 10 ans.
En parallèle, et parce que celui qui jette dans la poubelle d'ordures ménagères est le même que celui qui fait le tri, le SMVO, avec ses communautés de communes et d'agglomérations, fait la promotion du tri des recyclables.

Oui au 100% TRI 0% DÉCHET 0% GASPI

En 2006, un habitant triait 41,2 kg (emballages + papiers) et 26,9 kg de verre.
En 2015, il a trié 56,56 kg (emballages + papiers) et 25,67 kg de verre.
Soit une progression de 15 kg, en moins de 10 ans.

Pour aller encore plus loin, le SMVO, avec ses communautés de communes et d'agglomérations adhérentes, a répondu à un appel à projets, lancé par Ségolène ROYAL, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, qui consiste à élargir le champ d'action à l'ensemble des déchets produits sur le territoire, ménagers et professionnels. Les candidats retenus dans le cadre de cet appel à projets présentaient des dossiers qui répondaient aux ambitions nationales.
Le territoire du SMVO a été retenu et est labellisé Zéro déchet Zéro gaspillage.

De très bons résultats
depuis juin 2012 et la simplification du tri

56,5 kg d'emballages et papiers + **25,6 kg** de verre = **82,1 kg/hab** c'est ce que trie un habitant du SMVO en moyenne.

+25 % de tri en plus, soit + 15 kg/habitant.

ECO EMBALLAGES

papiers
Agissez pour le recyclage des papiers avec [Nom structure] et Ecofolio.

Le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas.

UN TOUR D'AVANCE SUR LE TRI

Depuis juin 2012, les habitants de notre territoire trient selon les consignes étendues. Ils mettent à la collecte sélective tous les papiers et tous les emballages ménagers, notamment tous les emballages en plastique dans le but d'améliorer le taux de recyclage des emballages, mais aussi de faciliter le geste du tri.

Depuis trois ans que ces nouvelles consignes sont mises en place, on constate une hausse des tonnages de la collecte sélective de 25 % (à population constante), ce qui représente plus de 12 kg par habitant, et cela malgré la baisse du gisement de papier collectable.
Pour pouvoir trier ces nouveaux emballages en plastique, le SMVO a décidé de moderniser son centre de tri avec la participation financière de son délégataire ESIANE. Les communautés de communes et d'agglomérations du territoire ont aussi optimisé leur mode de collecte pour faciliter le geste de tri. Aujourd'hui, vous ne disposez que d'un bac ou un sac pour faire le tri au lieu de deux auparavant. Plus besoin de faire le tri entre les emballages et les papiers, tous vont dans le même bac de tri.

L'ensemble de ces modifications permet de simplifier le geste de tri et d'améliorer les résultats, mais sans l'assiduité des trieurs et leur bonne volonté, ces résultats n'existeraient pas.
D'année en année, étude après étude, des solutions pour simplifier le tri et améliorer le recyclage apparaissent.
Le SMVO s'attache à faire toujours partie des premiers à tester ces solutions, c'est ce qui le positionne comme l'un des syndicats les plus performants en matière de recyclage aujourd'hui. Les industriels mettent en place de nouvelles techniques pour recycler des matières plastiques, comme les films étirables, le polypropylène (tel que les barquettes de beurre rigides) ou le polystyrène (tel que les pots de yaourt).

Nouvelles consignes de tri = Tous les emballages en plastique

ZOOM ERREURS DE TRI

Exemples d'erreurs de tri

L'extension des consignes de tri a cependant entraîné une augmentation des refus de tri : ce qu'on ne doit pas mettre dans le bac jaune. Trier tous les emballages ménagers en plastique ne signifie pas tous les plastiques. Aussi, ci-dessous, quelques exemples d'interdits qui ne sont pas des emballages ménagers et notamment :

- **K7 audio ou vidéo**
- **Bidons souillés (pétrole lampant / huile de vidange / désherbant)**
- **Bidons de combustible liquide pour chauffage d'appoint**
- **Couverts, verres et assiettes en plastique…**
- **Éléments de jardins (pots de fleurs / jardinières, tuyaux d'arrosage…)**
- **Jouets électriques et électroniques, jouets en plastique (poupées, briques de construction…)**
- **Plastiques de construction (gouttières, abattants de toilettes)**
- **Mandrins en plastique d'imprimerie / de moquette.**

Attention ce ne sont pas des emballages*

* D'autres solutions de tri et de recyclage sont proposées par le SMVO pour vos objets en plastique qui ne sont pas des emballages : déposez-les dans les déchetteries.

Des astuces pour se faciliter le tri

Pour se simplifier la vie, on peut utiliser le sac de courses comme sac de tri à la maison. Aujourd'hui, le volume du tri peut prendre beaucoup de place dans la cuisine, se servir d'un joli sac de courses pour faire le tri à la maison rend le tri plus simple.

Pensez à retirer toutes les cartonettes et emballages en rentrant des courses, et pourquoi pas utiliser son sac de courses pour mettre les emballages ? Ainsi, en un seul geste dans un seul sac, une grosse partie du tri est faite.

Lorsque vous cuisinez, pensez à mettre les emballages au fur et à mesure dans le sac ou bac de tri sans les imbriquer.

Dans les magasins, pensez à privilégier les gros contenants, ce seront moins d'emballages à trier.

Inutile de nettoyer les emballages, il faut juste bien les vider, ne rien gâcher... Si vous faites le tri correctement, votre poubelle d'ordures ménagères réduira de moitié en volume, elle prendra moins de place dans la cuisine.
Une fois le tri fait, pour ceux qui habitent en maison, il faut juste penser à sortir son bac ou sac de tri le jour de la collecte sélective. Si vous ne connaissez pas le jour de ramassage, votre mairie, votre communauté de communes ou communauté d'agglomérations pourront vous renseigner. Pour les habitants en immeubles, il faut juste penser à porter son sac de tri dans le local à poubelles ou la colonne enterrée situés en pied d'immeuble.

Vous souhaitez un sac de courses !
Envoyez un courriel à **communication@smvo.fr** ou appelez au **03 44 38 29 00**,

les 5 000 premiers auront un sac de courses gratuit !

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

Il est toujours temps de s'y mettre !
Un nouveau trieur, c'est plus de tri et plus de recyclage !

LE TRI À LA MAISON C'EST AUSSI LE VERRE !

En moyenne, nous consommons 35 kg/hab/an d'emballages en verre alors que la quantité de verre triée, dans l'Oise, est actuellement de 25,6 kg/hab/an (données 2015).
Nous disposons tous d'une borne de collecte de verre à 5 minutes de chez nous !

Tout comme nous faisons le tri des emballages et des papiers, nous pouvons mettre de côté tous nos emballages en verre :
- bouteilles de : vin, jus de fruits, jus de légumes, eau, huile et vinaigre...
- pots de : confiture, moutarde, mayonnaise, aliments pour bébés, compote, miel, sauces, épices, aromates, sel, poivre, café soluble...
- bocaux de : fruits au sirop, légumes, olives, anchois...

Une fois de temps en temps, en fonction de sa consommation, on s'arrête devant une borne à verre pour vider ses emballages en verre ! Ce n'est pas forcément la borne la plus proche de chez vous, la plus pratique, il faut choisir en fonction de vos habitudes... en allant au bureau ou en allant faire ses courses...

Le verre se recycle à 100 % et à l'infini

Le verre se recycle à 100 % et à l'infini, sans perte de qualité, ni de quantité, pensez-y !
Le recycler permet ainsi de préserver les ressources naturelles (chaux, silice...) nécessaires à fabriquer du verre mais également de limiter la consommation d'énergie et la production de CO_2 nécessaires à l'extraction et au transport des matières premières. C'est pour cela qu'il est important de préférer, lors de ses achats, les emballages en verre, et chez soi, de les trier.

Les choses à ne pas faire avec le verre

Une bouteille mise dans les ordures ménagères peut représenter un danger pour les agents de collecte, c'est un risque de se couper si la bouteille s'est brisée lors de la manipulation. Le verre dans les bacs et sacs d'ordures ménagères a des effets néfastes sur les fours du centre de valorisation énergétique ! En effet, le verre ne brûle pas et encrasse les fours qu'il faut nettoyer régulièrement, ce qui engendre des coûts importants pour la collectivité :

↘ Le coût de collecte et de traitement augmente à cause de la présence de verre dans les ordures ménagères qui pèse lourd et prend de la place dans les camions de ramassage des déchets.

↘ De plus, le verre ressort des fours du centre de valorisation énergétique comme il y est entré, parmi les imbrûlés et il n'est plus recyclable.

ECO EMBALLAGES

Pensez également à la déchetterie !

Nous avons plus de 56 agents à votre service 6 jours/7 pour vous aider à faire le tri en déchetteries, pensez-y !
25 déchetteries réparties du nord au sud, d'est en ouest pour vous permettre de faire le tri !

Attention !
La déchetterie n'est pas une décharge, mais un lieu de collecte et de tri pour la valorisation et le recyclage des déchets.

Je laisse le site aussi propre qu'à mon arrivée. Si besoin je balaye.

Petit rappel de tout ce qui est accepté en déchetterie

- Les branchages, tontes, tous déchets végétaux (sauf fruits et légumes en quantité).
- Les encombrants (objets de toute nature dont ceux en plastique).
- La ferraille.
- Les terres et gravats (sauf le plâtre, le torchis, les tôles, les tuyaux en fibrociment...).
- Les DEEE : tous les appareils électriques, électroniques.
- Les ampoules et néons sauf ceux à filament.
- Les textiles, linge et chaussures.
- Les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DÉA), tout le mobilier d'intérieur, mobilier de jardin.
- Les piles de tous formats, piles bouton et accumulateurs.
- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : les déchets ménagers issus de produits chimiques.
- Les huiles de vidange usagées minérales, synthétiques, lubrifiants ou industrielles.
- Les huiles alimentaires végétales.
- Les batteries et accumulateurs pour l'automobile.
- Les pneumatiques "propres" non découpés et sans les jantes des véhicules de tourisme, camionnettes, 4x4.
- Les radiographies.

Les agents de déchetterie sont de bon conseil, ensemble trions mieux !

Un doute, une question ?
0 800 60 20 02 Service & appel gratuits

Une fois mis dans les bennes, les déchets sont envoyés vers les filières de recyclage ou de traitement. Les déchets apportés en déchetteries sont valorisés (valorisation matière ou valorisation énergétique). Tout ce qui est recyclable, réutilisable est démantelé. Les déchets toxiques et dangereux sont traités pour éviter tous risques de pollution. Seuls les déchets non valorisables sont mis en décharge, c'est le cas du plâtre.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU SERVICE DES DÉCHETTERIES ?
Seuls les habitants du SMVO peuvent bénéficier du service des déchetteries. Ce sont vos impôts locaux qui permettent de financer ce service. Il est donc logique que ce soit uniquement les habitants du territoire qui puissent en profiter.

POURQUOI LES PROFESSIONNELS PAYENT ?
Les professionnels doivent obligatoirement justifier du recyclage des matériaux qu'ils utilisent ou récupèrent et disposent de filières professionnelles de recyclage. Pour certains, il est plus pratique de se rendre à la déchetterie. C'est pourquoi, le SMVO a ouvert les portes de ses déchetteries aux professionnels, afin de leur proposer un service de proximité, mais la vocation première de la déchetterie est de répondre aux besoins des particuliers.

Comment se procurer une carte de déchetterie ?

Facile ! Pour recevoir sa carte de déchetterie, il suffit de télécharger un formulaire de demande de carte sur le site internet du SMVO ou de le demander à l'agent de déchetterie, puis de le renvoyer avec les documents demandés au siège du SMVO (enveloppe T disponible en déchetterie).
Elle vous sera adressée, sous un mois maximum, à votre domicile, avec un mini-guide de poche des règles à suivre et les précautions à prendre avant de venir à la déchetterie.

Une fois la carte en poche, vous pouvez aller dans toutes les déchetteries du réseau Verdi

Un horaire unique

Les jours et horaires d'ouverture des déchetteries sont les mêmes sur toutes les déchetteries du réseau VERDI !
Les déchetteries sont ouvertes à tous, professionnels et particuliers, les mardis, mercredis et jeudis.
Elles sont réservées uniquement aux habitants non professionnels les fins de semaine (les vendredis, samedis et dimanches matin).
Cela évite la saturation des bennes, ce qui obligerait la fermeture momentanée de la déchetterie.

Un seul et même horaire pour toutes les déchetteries du réseau Verdi :

Du mardi au samedi **9h - 12h et 14h - 18h**
Dimanche **9h - 12h**
Fermeture les lundis et jours fériés

Et pour tout ce qui est réutilisable ou réparable,
il existe aussi d'autres solutions !

Quelquefois, on souhaite se débarrasser de certains objets, meubles ou matériel, qui peuvent être réutilisés.
Pensez aux sites internet dédiés de vente d'occasion (ebay, leboncoin…) ou au troc, aux brocantes ou bourses d'échanges.
Location entre particuliers : www.e-loue.com, www.allovoisins.com, www.sharinplace.fr, www.placedelaloc.com, fr.zilok.com, www.tipkin.fr…
Troc : www.france-troc.com, lecomptoirdutroc.fr, www.troc-echange.com, mytroc.fr

Mais vous pouvez aussi avoir le réflexe : recyclerie.
Il y en a plusieurs sur le territoire, contactez directement celle qui est la plus proche de chez vous, ils sauront quoi en faire !

Pour le nord de l'Oise
La Recyclerie du Pays Noyonnais à Noyon
E-mail : recyclerie@paysnoyonnais.fr
Horaires dépôt pour donner :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15 et samedi de 10h à 17h. Ramassage chez les particuliers sur rendez-vous au : 03 44 09 70 30.
Horaires boutique pour acheter :
mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30 et samedi de 10h à 17h30.

Pour le sud de l'Oise
Sud Oise Recyclerie à Villers-St-Paul
E-mail : accueil.sor@gmail.com
Horaires dépôt pour donner :
du mardi au samedi de 10h à 16h30.
Ramassage chez les particuliers sur rendez-vous au : 03 60 46 80 08.
Horaires boutique pour acheter :
du mardi au samedi de 10h à 17h.

Pour les habitants de l'Agglomération de la Région de Compiègne
La Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois à Margny-lès-Compiègne
2317, avenue Octave Butin - 60280 Margny-lès-Compiègne (plateau de Margny) - Internet : www.rac60.com
Horaires dépôt pour donner :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Ramassage chez les particuliers sur rendez-vous au : 03 44 40 09 90.
Horaires boutique pour acheter :
mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 et samedi de 14h à 18h.

RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C001509

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'OISE
PROGRAMME verdi

Verdi INFOS : Lettre d'information des habitants éditée par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
SMVO - Parc Tertiaire & Scientifique - CS 30316 - 60203 Compiègne Cedex - Tél : 03 44 38 29 00
Directeurs de la publication : **Philippe MARINI** et **Claude PERSANT** - Directeur de la rédaction : **Gilles CHOQUER**
Rédacteurs : **Catherine FOURNIER, Marlène CUNAT, Benjamin LEFEVRE, Ludovic CUILLERIER, Sandra MOREL**
Conception : **Agence MP - Compiègne.**

Avec la soutien de :
ADEME
Région Nord Pas de Calais - Picardie